



■ LIEU

Communauté d'Agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Téléport 1 Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle
65 290 Juillan

■ COMMENT S'Y RENDRE ? [Cliquez ici](#)

■ FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription à la journée est gratuite.
Les frais de déplacement et d'hébergement
sont à la charge des participants ou de leur employeur.

■ MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour les agents territoriaux

Les inscriptions se feront par votre service formation sur
la plate-forme IEL du CNFPT avec le code **Q2ENV 064** (pas de bulletin papier)
Une attestation de présence sera délivrée

Pour les services de l'état et autres organismes

envoyez un mail avec vos nom, prénom et organisme à
estelle.jourdan@hautes-pyrenees.gouv.fr

Date limite d'inscription : le 26 JANVIER 2018

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Estelle Jourdan – DDT 65 au 06 43 16 44 17
E-mail : estelle.jourdan@hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes Lourdes Pyrénées
30 janvier 2018

PAMA

Plan d'Actions pour les Mobilités Actives

Mieux partager l'espace public :
les règles évoluent !



PLAN D' ACTIONS POUR LES MOBILITÉS ACTIVES

PARTAGER L'ESPACE PUBLIC ET DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS Vers la ville des courtes distances, vers la ville apaisée

Depuis la seconde moitié du 20^e siècle, la voiture était la composante essentielle des déplacements et l'élément structurant pour l'aménagement.

Dès les années 70-80, l'augmentation de la population urbaine de plus en plus motorisée, les chocs pétroliers, l'engorgement des centre-villes, la pollution et le gaspillage énergétique ont conduit les pouvoirs publics à rechercher des solutions alternatives au «tout voiture».

L'objectif est de faciliter les modes de transports individuels et collectifs permettant d'améliorer la qualité de l'air, de diminuer les effets du bruit et du stress, de réduire notre dépendance énergétique et de préserver notre environnement.

Aujourd'hui, de plus en plus de citoyens s'engagent dans la pratique des éco-gestes au quotidien et sont prêts à utiliser de façon régulière la marche ou le vélo dès lors qu'on en facilite l'usage.

Si les dynamiques se situent aujourd'hui dans les territoires et reposent principalement sur les initiatives des collectivités territoriales et des associations d'usagers, l'État accompagne les initiatives en adaptant le cadre réglementaire. Il affirme son rôle de facilitateur et d'animateur en élaborant des solutions concrètes et durables, permettant ainsi d'offrir des conditions favorables à la mise en œuvre d'une vision et d'une ambition partagées en faveur des modes actifs.

C'est dans ce cadre, que le 3 juin 2013, un comité de pilotage chargé d'élaborer le Plan National d'Actions pour les Mobilités Actives a été mis en place par le ministre des transports. L'axe 2 de ce plan d'action concerne le partage de l'espace public et la sécurité des modes actifs et entraîne une évolution réglementaire en faveur des cyclistes et des piétons. Un premier décret du 2 juillet 2015 a modifié principalement la partie réglementaire du code de la route entraînant la modification de l'arrêté et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en date du 23 septembre 2015. Pour compléter le dispositif, l'article 47 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a modifié le code général des collectivités territoriales.

L'objectif de cette demi-journée d'information et d'échanges sur le PAMA est de présenter le contenu de toutes ces nouvelles règles, expliquer leur raison d'être et de donner des indications de mise en œuvre possible mais aussi de répondre aux différentes questions des acteurs concernés.

Public visé

Cette demi-journée est destinée à tous les acteurs de l'aménagement de l'espace public urbain, aux acteurs des déplacements urbains ainsi qu'aux acteurs chargés de promouvoir les déplacements actifs.

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger les fiches sur le site internet :

www.certu-catalogue.fr/plan-d-actions-pour-les-mobilites-actives-PAMA.html

Programme de la demi-journée

13 h 15 : Accueil des participants

13 h 30 : Ouverture de la demi-journée PAMA

13 h 40 : Présentation des principaux items du PAMA, dont notamment :

- 1) La généralisation du 30 km/h pour tout ou partie de la voirie d'une commune,
- 2) Les nouveaux marquages possibles dans les Zones de Circulation Apaisée pour améliorer la perception du statut de la voie,
- 3) Plus de cohérence dans le déploiement du double-sens cyclable dans les voies limitées à 30 km/h ou moins,
- 4) Mieux faire respecter les cheminements piétons et les aménagements cyclables : le stationnement très gênant,
- 5) La recommandation de neutralisation du stationnement motorisé délimité dans les 5 à 10 mètres en amont du passage piéton,
- 6) Améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons par un meilleur positionnement du cycliste sur la chaussée,
- 7) Améliorer la sécurité du cycliste en matérialisant son positionnement sur la chaussée,
- 8) La traversée cycliste contiguë au passage piéton et gérée par feux,
- 9) Limitation de l'accès au sas cycliste pour les cyclomoteurs,
- 10) La chaussée à voie centrale banalisée légalisée en milieu urbain,
- 11) L'extension du domaine d'emploi du cédez-le-passage cycliste au feu,
- 12) Permettre le chevauchement de la ligne continue pour doubler un cycliste,
- 13) Les aires de livraisons temporaires.

Le débat sera ouvert aux participants tout au long de la présentation afin d'offrir un maximum d'interactivité et ainsi de permettre le questionnement sur les pratiques d'application sur le terrain.

16 h 15 : Bilan de la demi-journée PAMA et pistes de réflexion pour le PAMA II

Présentation et animation :

Pierre OUALLET

Chargé d'étude en déplacements actifs

Cerema Sud Ouest